

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 208 portant désignation des membres du Conseil du Port de Djibouti .

n° 208

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 février 1965

Numéro JO
n° 2 du 01/03/1965

Date du numéro
1 mars 1965

TEXTE INTÉGRAL

Le paragraphe 2 de l'article it de l'arrêté n° 42 du 12 janvier 1963 est abrogé. Sont désignés pour siéger au Conseil du Port pendant l'année 1965 : 1° Représentants des Compagnies de Navigation : M. Noblet, agent de la Compagnie des Messagerieés Maritimes ; M. Smertnik, agent de la S.A.M.E.R. 2° Représentant des Compagnies pétrolières : M. Estève, directeur de la Société S.F.P.S. (Total). 3° Représentant de l'aconnage et manutention : M. Poupeau, agent de la C.M.A.C.O. 4 Représentant du transit : M. Kothari, directeur des Etablissements J.J. Kothari.